

A

Monsieur le gérant d'entreprise

**DRIZI CHAREF**

Local N°02 A zone B01 N°172 commune Chettia Chlef

**Objet : A/S Mise en Demeure N°01.**

En application des Clauses contractuelles du Contrat à Commandes N°60/2022.

Nous vous informons que vous êtes attributaire du Projet : **Extention Travaux canalisation pour réseau de distribution Bounaama - Oued chorfa** - Conformément au ODS N°51/DRA&CANA/2023 du 23/03/2023.

A cet effet, veuillez se rapprocher au siège de la DOT d'Ain Defla pour accuser réception de l'ODS de démarrage des travaux et la préparation de l'installation provisoire du chantier et l'entame des travaux.

A défaut d'exécution de votre part dans un délai de **08 jours**, je serai dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires utiles allant à la résiliation pour faire valoir les intérêts d'Algérie Telecom.

Cordialement.



Le Directeur Opérationnel  
Ain-Defla  
Abdelkader BERROUANE